

DECISION MUNICIPALE
N° D24-005

1-1

Objet : FOURNITURE DE MATERIEL EDUCATIF POUR LES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES DE LA VILLE DE TOURNEFEUILLE – MARCHE N°23 –44 DGS

Le Maire de TOURNEFEUILLE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le 4° de l'article L2122-22 et l'article L2122-23,

VU la délibération en date du 17 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal de TOURNEFEUILLE a délégué sans aucune réserve à son Maire et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article réservé et notamment en son 4° concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'article L2123-1 du Code de la commande publique,

VU le règlement intérieur de la commande publique adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juillet 2021,

VU la consultation par procédure adaptée concernant l'objet ci-dessus référencé,

VU le rapport d'analyse des offres,

D É C I D E

ARTICLE UN : de retenir la société LACOSTE DACTYL BUREAU ET ECOLE pour la réalisation des prestations citées en objet pour le lot n°1 « matériel éducatif pour les écoles maternelles » pour un montant minimum annuel de 4 000.00 € HT et un montant maximum annuel de 12 000.00 € H.T. et pour le lot n°2 1 « matériel éducatif pour les écoles élémentaires » pour un montant minimum annuel de 3 000.00 € HT et un montant maximum annuel de 7 000.00 € H.T.

ARTICLE DEUX : de signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Conformément à l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte au Conseil Municipal de la présente décision.

La présente décision sera inscrite au registre des Décisions Municipales.

POUR COPIE CONFORME,

Fait à Tournefeuille, le 18 janvier 2024

Le Maire,

Dominique FOUCHIER

Accusé de réception en préfecture
031-213105570-20240118-Dm24-005-AR
Date de télétransmission : 27/02/2024
Date de réception préfecture : 27/02/2024